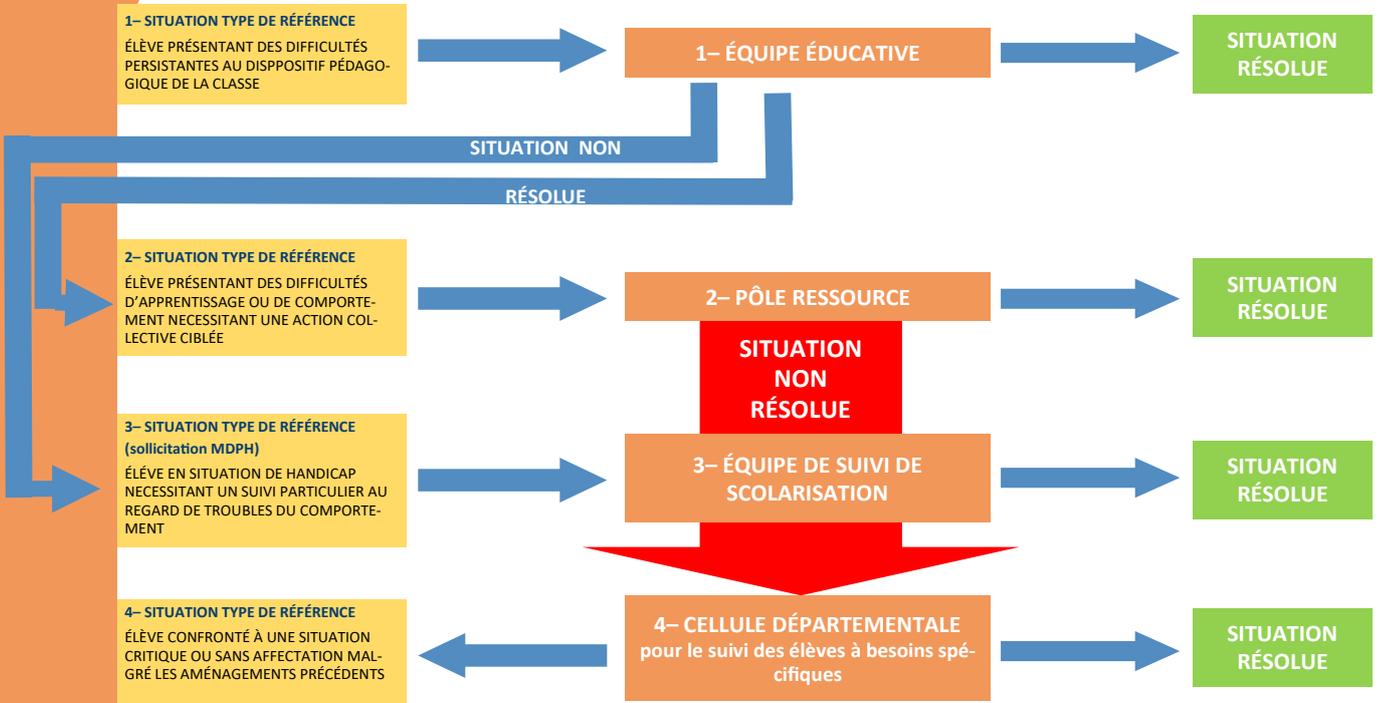
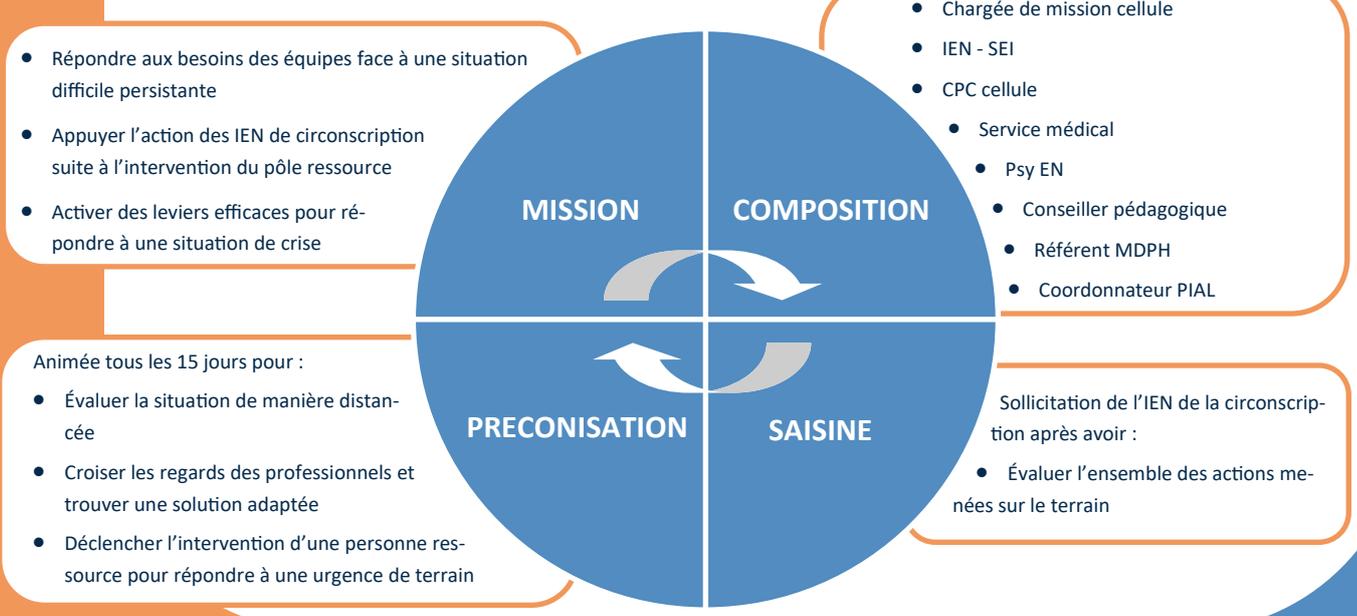


PROCÉDURES POUR LE SUIVI D'UN ÉLÈVE À BESOINS PARTICULIERS/SPÉCIFIQUES



PÔLE RESSOURCE DÉPARTEMENTAL

FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE DÉPARTEMENTALE

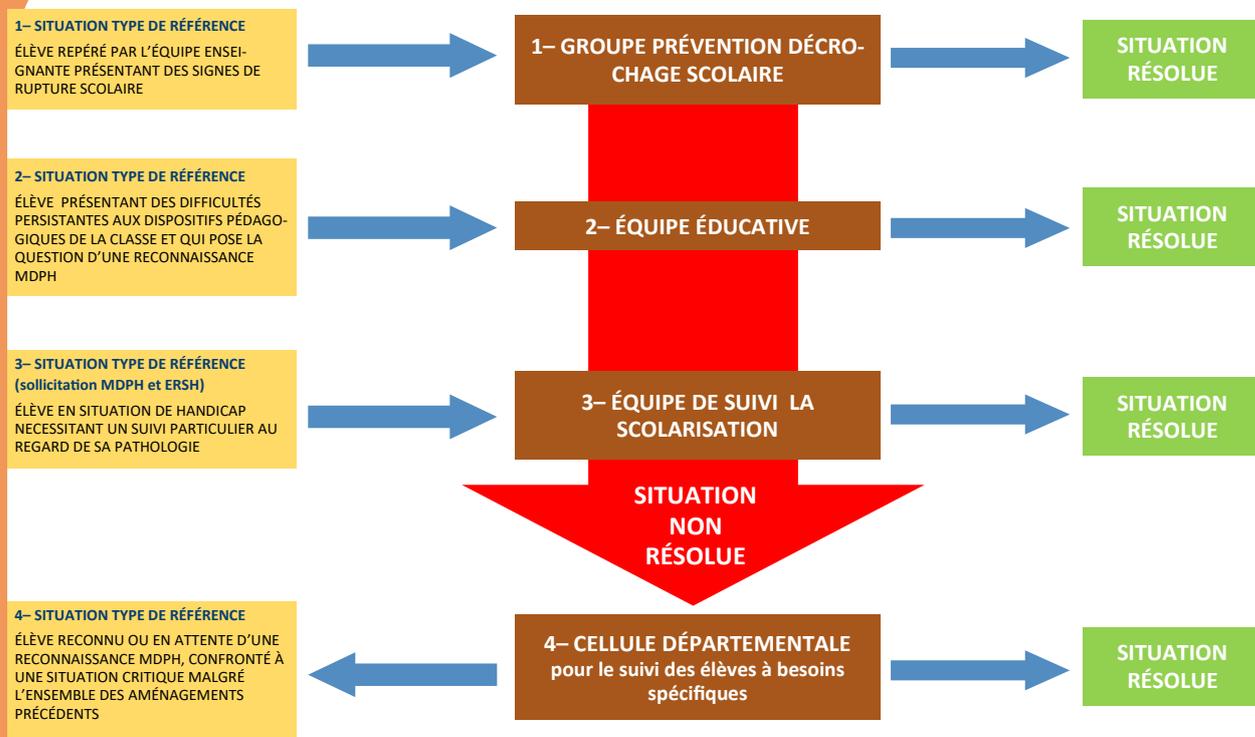


F12^b

LA CELLULE DÉPARTEMENTALE 2nd DEGRÉ

CELLULE DÉPARTEMENTALE POUR LE SUIVI DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES

PROCÉDURES POUR LE SUIVI D UN ÉLÈVE A BESOINS PARTICULIERS/SPÉCIFIQUES

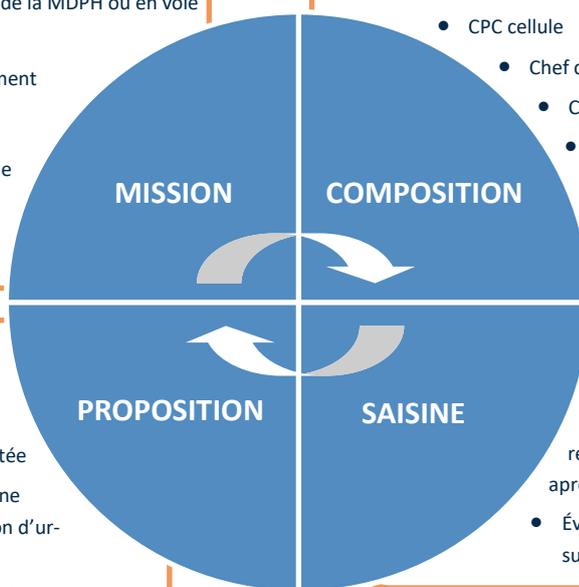


FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE DÉPARTEMENTALE

- Répondre aux besoins des équipes face à une situation difficile persistante avec un élève relevant de la MDPH ou en voie de reconnaissance
- Appuyer l'action des chefs d'établissement
- Éviter les conseils de discipline
- Activer des leviers pour répondre à une situation de crise (soutien-accompagnement-formation-coordination-mise en lien)

Animée tous les 15 jours pour :

- Évaluer et croiser les regards entre professionnels
- Trouver une solution distancée et adaptée
- Déclencher l'intervention d'une personne Ressource pour répondre à une situation d'urgence
- Proposer des solutions et actions au chef d'établissement



- Chargée de mission cellule
- IEN-SEI
- CPC cellule
- Chef d'établissement
- CPE
- Chargé MLDS/Politique de la Ville/ Service DIVEL
- PR-EI
- Psy EDO
- Référent MDPH
- Service médical
- Service social
- Service infirmier
- Coordonnateur PIAL

Solicitation du Chef d'établissement en concertation avec l'Enseignant Référent et le Conseiller principal d'Éducation après avoir :

- Évaluer l'ensemble des actions menées sur le terrain